

**Décision n° P 2014 - 139 en date du 02 JUIL. 2014
portant délégation de signature du président du directoire en matière
d'acquisitions foncières**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu le décret du 24 septembre 2010 portant nomination des membres du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu le décret du 20 février 2014 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

Vu le relevé de décisions du comité foncier valant délibération du directoire en date du 20 mai 2014,

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Françoise HEBRARD - responsable des acquisitions foncières au sein de la direction de la valorisation et du patrimoine, à l'effet de signer, au nom du président du directoire :

- l'acte de vente avec la société SCI LE QUATUOR, pour l'acquisition de lots de volume correspondant aux bâtiments C et D et aux parkings souterrains compris dans un ensemble immobilier situé 223 avenue Pierre Brossolette, 138 et 240 avenue Marx Dormoy à Montrouge,
- tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Article 2 : La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le 02 JUIL. 2014

Le président du directoire


Philippe YVIN